

## L'espace, le politique et l'injustice

**Mustafa Dikeç**

**Traductrice : Claire Hancock**

### I.

Au cours de la décennie qui vient de s'écouler, la géographie et les études urbaines, au moins dans le monde anglophone, se sont efforcées de penser l'espace en termes politiques et le politique en termes spatiaux. Des notions et des concepts qui restaient confinés dans les champs de la science politique et de la théorie politique se retrouvent maintenant dans les préoccupations de recherche des géographes et urbanistes, et les définissent jusqu'à un certain point. C'est une évolution dont on peut à mon sens se féliciter, car elle restitue à la ville et à l'espace urbain leur qualité de lieux du politique, où les droits peuvent être formulés, où les faire valoir, et d'où lutter contre différentes formes d'injustice produites ou manifestées spatialement.

Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer quelques unes des questions qui ont récemment été repensées depuis une perspective ouvertement spatiale : c'est par exemple le souci de penser la justice et les différentes formes d'injustice inhérentes au fonctionnement de la ville capitaliste (Harvey, 1996 ; Merrifield et Swyngedouw, 1997 ; Soja, 2000 ; ou plus tôt encore, Harvey, 1973). Ce souci n'est pas sans lien avec une autre question, celle des projets d'émancipation informés par une prise en compte de l'espace et la (re)construction de la ville comme terrain d'un politique structuré autour de l'espace (Cresswell, 1996 ; Keith, 1997 ; Massey, 2005). La formation d'identités politiques et des réflexions sur la démocratie accompagnent de tels projets (Keith et Pile, 1993 ; Tajbakhsh, 2001 ; Featherstone, 2008). Un troisième point qui ressort clairement est l'effort pour repenser la citoyenneté non plus en référence à l'Etat, mais en référence à la ville, en considérant celle-ci comme un site privilégié pour la formation et la mise en œuvre de droits et revendications politiques, et en re-conceptualisant la notion de citoyenneté avec un accent nouveau mis sur sa dimension spatiale et proprement urbaine (Brodie, 2000 ; Holston et Appadurai, 1996 ; Isin, 2002 ; Staeheli, 1999).

Parmi les idées à retenir de ces travaux, l'une des plus saillantes concerne la nature de la relation entre l'espace et le politique : en substance, l'idée que l'espace n'est pas qu'un pur « contenant » du politique, une surface plane sur laquelle se déploieraient les processus politiques. L'espace n'est pas un donné, ou un support passif du politique ; il joue un rôle causal, transformateur, et il est lui-même en devenir. En ce sens, l'espace est à la fois un élément positif ou un élément négatif du politique, puisqu'il peut limiter les champs du possible en politique autant qu'il peut les ouvrir.

Je construis ma conceptualisation de la relation entre espace et injustice à partir des thèses qui, d'une part, font de l'espace une entrée essentielle de leur réflexion, et d'autre part, refusent de prêter à l'espace une qualité émancipatrice a priori, et reconnaissent que le plus souvent, l'espace fonctionne comme source d'injustice et moyen de contrôle et de domination (pour cette raison même, il est possible que l'espace devienne un outil de résistance significatif). La notion de « spatialité de l'injustice » se fonde sur l'idée que la justice a une dimension spatiale, et qu'on peut observer et analyser différentes formes d'injustice qui se manifestent dans l'espace. L'« injustice de

la spatialité », elle, renvoie non aux manifestations spatiales de l'injustice mais aux dynamiques structurelles qui produisent et reproduisent l'injustice par le biais de l'espace. Je m'intéresse donc, non seulement aux manifestations spatiales de l'injustice, mais à ce qui est également important, les processus qui produisent les injustices spatiales (pour plus de détails voir Dikeç, 2001). Dans les paragraphes qui suivent, je me propose d'illustrer l'interaction entre les deux (la spatialité de l'injustice et l'injustice de la spatialité) au travers de la notion de « restes » (remainders), en utilisant le cas des banlieues françaises comme exemple.

## II.

Pour expliquer la notion de « restes », on peut recourir brièvement à l'arithmétique. Par exemple, si l'on divise 100 par 11, le reste est 1. Il s'agit alors de problématiser le statut de ce « reste »<sup>1</sup>. Je m'appuie sur la définition de « reste » (remainder) par Honig (1993). Celle-ci suppose que le reste de 1 n'existe pas avant et en-dehors du processus de division: c'est l'opération qui en fait un reste. La notion rappelle donc utilement l'importance des processus qui produisent les restes. Pour Honig, en théorie politique, ce sont les processus de fermeture qui produisent les restes : on peut donc, par exemple, considérer comme « restes » les résultantes de tout processus de fermeture, de l'ordre du discours, de la théorie, ou du projet hégémonique. Ce qui est important, c'est de se concentrer sur le processus, et non simplement sur la forme, et de déterminer si le discours, la théorie ou le projet hégémonique en question instrumentalisent les restes qu'ils produisent comme source de légitimité.

J'utilise la notion de « restes » à la fois littéralement et métaphoriquement pour parler à la fois de « ceux qui restent » et de « ceux qui sont mis au rebut ». On peut illustrer le premier sens à partir d'un rapport de l'OCDE sur « l'intégration des zones urbaines en difficulté ». D'après ce rapport, le marché du logement, par le biais de dynamiques de distribution et redistribution, produit de la concentration. Le développement massif d'habitat social au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, en réponse à la pénurie de logement liée à l'accroissement démographique et à l'immigration, a été suivi de l'émergence d'un marché de logements privés destinés aux ménages à revenus faibles ou moyens, qui a conduit beaucoup de ces derniers à quitter leur logement social. « Ceux qui restent dans les logements sociaux sont, dans la plupart des cas, ceux qui sont les moins compétitifs sur les marchés du travail, et de ce fait, ceux qui ont les plus grandes chances de subir le chômage » (OCDE, 1998, les italiques sont de moi). Ceci conduit à un déclin des prélèvements fiscaux, donc des investissements, et une spirale de paupérisation, ressentie d'abord dans l'environnement matériel, s'enclenche :

Lorsque les acteurs locaux (notamment les propriétaires, les chefs d'entreprises, les entrepreneurs potentiels, les assureurs, les banquiers et les fonctionnaires locaux) perçoivent ce processus, ils réagissent de façon à protéger leurs investissements et minimiser leur prise de risque, et beaucoup choisissent de partir [OECD, 1998 : 51 ]

*Ce processus mène finalement à un « cercle vicieux » :*

Premièrement [...] une fois que les problèmes commencent à s'accumuler les résidents les plus aisés commencent à partir. Les plus pauvres, qui n'ont pas le choix, restent [...]. Deuxièmement, la

---

<sup>1</sup> NdT : en anglais, « remainder » renvoie à cette notion arithmétique de « reste », mais on parle aussi de « remaining » par exemple pour la liquidation d'un stock de livres invendus. On ne peut, en français, rendre ce jeu sur le terme.

situation qui se dégrade dans le quartier, particulièrement en termes de sécurité, décourage les entreprises plus encore qu'avant [...]. Troisièmement, la résignation et l'échec tendent à s'enraciner dans les écoles. L'échec scolaire tend à devenir la norme et sans échappatoire via l'éducation, le « piège de la pauvreté » dans l'espace se transmet alors d'une génération à la suivante (OECD, 1998: 58 ; les italiques sont de moi).

Les grands absents sont les « restes » eux-mêmes, ceux qui n'ont d'autre choix que de rester : ils ne figurent même pas parmi les « acteurs locaux ». Ces citations avaient pour but d'illustrer la notion littérale de « restes » : ceux qui sont « pris au piège de l'espace » (Harvey, 1989), ou « enchaînés à un lieu » (Bourdieu, 1999), dont le devenir illustre bien la spatialité de l'injustice.

D'un autre côté, au sens métaphorique, le terme de « restes » peut s'appliquer à tous ceux qui ne sont pas inclus dans une tentative systématique d'organisation du réel en termes conceptuels, catégoriques, linguistiques, politiques, culturels, sociaux, moraux, ou spatiaux.

Le cas français constitue un très bon exemple de la conjugaison de ces deux acceptions. D'une part, on trouve certains groupes de la population qui vivent dans des quartiers dégradés des périphéries urbaines. D'autre part, ces quartiers, sous l'appellation générale de « banlieue », sont utilisés pour évoquer les problèmes de la société comme ressortissant de ces lieux de « manque » (manque d'ordre, manque de respect pour la loi, manque d'urbanité, etc.) ou de « surplus » (trop d'immigrés, trop de criminalité, etc.), comme outil de réification des peurs. Les habitants de tels lieux ne « restent » pas seulement spatialement dans ces quartiers stigmatisés, ils sont aussi socialement et politiquement déconsidérés (remaindered), comme groupes à gouverner d'en haut, à « intégrer », à « inclure », rejeter, ou contenir. Ils sont trop différents, trop pauvres, trop violents, pas assez intégrés, pas assez « français », pas assez urbains. Ils sont mis au pilon de l'urbanité (remainders of urbanity).

Comment fonctionne cette mise au pilon ? Les journalistes, intellectuels médiatiques, les « spécialistes » et les politiques y jouent tous un rôle. Collovald, par exemple, s'appuie sur une étude des médias pour montrer comment la construction discursive des banlieues a permis de traiter « le problème de l'immigration » (et les immigrants comme « problème ») dans des termes « plus abstraits et moins directement politiques » qu'il n'était possible de le faire lorsque le débat public autour de ces questions a commencé au début des années 1980. La modification n'a rien d'anodin, puisqu'« en modifiant l'identification du problème, on en change le sens et la signification » (Collovald, 2000: 39). Depuis les années 1990, particulièrement, cette construction discursive de la « banlieue » a permis d'en faire une métaphore spatiale et de facto moins chargée de connotations politiques pour parler de thèmes sensibles comme l'immigration, et recadre les problèmes de façon à occulter certains aspects (les dynamiques structurelles, la persistance des inégalités, le racisme et les discriminations, etc.) et à en mettre d'autres en avant (par exemple la violence, la délinquance, l'insécurité, etc.).

Comme j'ai eu l'occasion de le montrer ailleurs (Dikeç, 2007), les politiques de l'Etat, et en particulier la Politique de la Ville, ont été des plus efficaces pour constituer les banlieues comme « restes », dans la mesure où ce sont elles qui ont institutionnalisé beaucoup des catégories journalistiques utilisées au sujet des banlieues. Cette constitution n'a pas seulement dissocié les « restes » des processus qui les produisent, mais elle a aussi produit un discours hégémonique sur les banlieues. La désignation et la délimitation spatiale de secteurs en détresse sociale n'a rien d'intrinsèquement mauvais, et ne produit pas nécessairement des « restes », mais les espaces désignés dans le cadre des politiques de l'Etat ont subi des qualifications discursives qui ont varié au fil du temps. En dépit des phobies républicaines de la division et de la perte d'unité nationale, la Politique de la Ville a

opéré des divisions spatiales et conduit à terme à la consolidation d'une géographie assez rigide de la « menace ». Il me semble important de mettre en question l'hégémonie de cet ordre spatial, et de concevoir cette organisation de l'espace due en premier lieu à l'Etat comme partie intégrante d'une production de l'espace, plutôt que comme un donné « naturel ».

### III.

Ma lecture de la Politique de la Ville en France, ainsi que d'autres politiques s'appliquant aux banlieues, m'amène à penser que la formulation même des politiques a joué un rôle dans cette « naturalisation », tout d'abord, par le biais de sa conceptualisation spatiale spécifique, et aussi par sa façon d'articuler discursivement ses espaces d'intervention. La délimitation spatiale et la désignation font partie intégrante de la mise en place des politiques. La Politique de la Ville se fonde sur la définition d'une « géographie des quartiers prioritaires » (Estèbe, 2001 : 25), une géographie des espaces concernés, qui devient la base des programmes et interventions. Selon le mode de constitution des territoires de l'action publique, Estèbe identifie deux « géographies » différentes : une géographie « locale » des quartiers prioritaires (dans les années 1980), et une géographie « relative » (à compter des années 1990). Je reprends sa distinction, mais je distingue également une troisième géographie, que je qualifierais d'« étatique », à compter du milieu des années 1990. Ces géographies correspondent à l'association de termes différents à la banlieue, et à des formes différentes d'intervention de l'Etat.<sup>2</sup>

Au cours de la première période (grosso modo 1981-1989), les initiateurs de la politique ont cherché à remédier à des problèmes perçus dans certains quartiers d'habitat social situés surtout dans les banlieues. On voyait alors la situation de ces quartiers comme résultant des effets négatifs de la crise économique, et on en parlait comme de quartiers populaires (ou ouvriers), naturellement les plus touchés par la disparition d'emplois industriels et manufacturiers. Tel était l'ordre spatial qu'on commençait à établir : ces « points dans l'espace » étaient caractérisés par une concentration de problèmes, et les mesures politiques devaient spatialement viser ces secteurs. On ne les concevait pas comme distincts des aires urbaines où ils s'inscrivaient. Les limites séparant banlieue et ville relevaient d'une géographie historique particulière, on ne les voyait ni comme un donné naturel, ni comme immuables. Le processus de sélection s'appuyait très fortement sur une connaissance locale des spécificités des quartiers, et le rôle des habitants, vus comme devant se ressaisir de leurs espaces vécus, était souligné dans les documents fondateurs de la Politique de la Ville.

Des restructurations institutionnelles majeures intervenues en 1989 et 1990 amenèrent de nouvelles mesures. Avec la mise en place des « contrats de ville », la géographie locale se transformait en une géographie relative (ou contractuelle), définie dans le cadre de négociations entre des acteurs locaux et le pouvoir central. L'institutionnalisation de la Politique de la Ville fit des quartiers d'habitat social et des banlieues une question d'ampleur nationale politiquement sensible. Cette tendance coïncida avec la redéfinition du problème en termes spatiaux comme « exclusion ». Mais les circonstances spécifiques, à la fois au niveau national et au niveau international, dans lesquelles

---

<sup>2</sup> Cette périodisation n'implique pas que chaque « géographie » ait constitué une rupture par rapport à la précédente. Bien qu'on note des changements significatifs dans les formes d'intervention de l'Etat, la conceptualisation spatiale et l'articulation discursive des secteurs d'intervention entre ces périodes, les continuités dans les programmes sont également nombreuses.

la Politique de la Ville fut instituée, a conduit à des articulations discursives de ses espaces d'intervention différant considérablement de la façon dont les quartiers d'habitat social étaient vus par la génération politique précédente. Face aux émeutes d'une ampleur sans précédent qui se produisirent à Vaulx-en-Velin, l'un des plus anciens quartiers Politique de la Ville, à l'affaire des « foulards islamiques », et dans le contexte international de l'affaire Salman Rushdie, de l'Intifada puis du début de la guerre du Golfe, la question des banlieues en vint à être associée à l'immigration et à l'islam. Ainsi, une section spéciale « Villes et banlieues » fut créée aux Renseignements Généraux.

Dans la géographie contractuelle de la Politique de la Ville, les quartiers étaient vus comme « quartiers en danger » ; mais au fil des années 1990, ils furent de plus en plus associés à l'insécurité. Ils n'étaient plus « en danger » : ils étaient devenus le danger, la menace à laquelle devaient répondre la « re-fondation du pacte républicain » et d'autres mesures sécuritaires. Ce passage du danger à la menace, vers le milieu des années 1990, s'inscrivait aussi dans un contexte mondial : après les émeutes de Los Angeles en 1992 l'idée de « ghettos » et les références aux risques du soi-disant « modèle anglo-saxon » devinrent des constantes du discours sur la Politique de la Ville. Wacquant (1999a) a montré comment les images dystopiques de « la ville américaine » ont influencé le discours sur les banlieues en France, et il est tout à fait révélateur que *City of Quartz*, le livre de Mike Davis, ait été traduit en français en 1997 (avec une ré-édition en 2000), sept ans après sa parution en anglais. Ces images de la ville s'accompagnaient aussi de ce que Wacquant (1999b) a appelé le « vent punitif » soufflant de l'autre côté de l'Atlantique, et l'accent mis sur la sécurité au cours de cette période reflétait aussi « l'intensification du contrôle social et spatial » avec l'imposition d'un discours sécuritaire sur la ville imprégné de références républicaines (Soja, 2000, p. 299).

Dans une troisième période, surtout après le Pacte de relance de 1996, la géographie relative et contractuelle des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville s'est transformée en géographie étatique. Les spécificités locales s'effaçaient, et les quartiers furent hiérarchisés en fonction de leur degré d'exclusion, certains étant « plus exclus » que d'autres. On passait également d'une géographie relative des difficultés (la relativité n'existant plus qu'entre les quartiers exclus eux-mêmes, plus en relation avec leurs aires urbaines environnantes) à une géographie absolue de la menace, définie en fonction de critères produits de manière centralisée, et intégrée dans un discours républicain nationaliste. Les quartiers Politique de la Ville étaient ainsi fermés sur eux-mêmes, constitués en tant que « problèmes ». Les habitants et les spécificités locales avaient été transformés en catégories spatiales homogènes, et les idées initiales sur l'appropriation des espaces vécus par les habitants disparaissaient.

C'est cet ordre spatial qui se consolida au fil des années 1990, y compris dans les « contrats de ville nouvelle génération » annoncés par le gouvernement Jospin. Les priorités de la Politique de la Ville, ainsi que l'image des banlieues et de leurs habitants, ne cessaient d'être redéfinies avec une insistance accrue sur la République, la question de l'insécurité et de l'autorité de l'Etat. Malgré les critiques formulées dans le rapport Sueur (1998) et par la Cour des Comptes (2002), selon lesquelles le « zonage » conduisait à une stigmatisation territoriale en chaîne empêchant la sortie des quartiers de la « géographie prioritaire » une fois qu'ils y étaient inclus, la logique spatiale de la Politique de la Ville n'a pas changé. Une comparaison des listes des quartiers prioritaires montre bien que, alors même que leur nombre s'accroît (de 16 en 1982 à 148 en 1984, 400 en 1989, 546 au début des années 1990 et environ 1200 depuis 1996), la liste reste foncièrement inchangée: on ajoute de nouveaux quartiers, alors que les plus anciennement présents « restent ». Ainsi, les 16 quartiers sélectionnés en 1982 comme « quartiers en difficulté » quand la politique fut lancée de manière

expérimentale se trouvent toujours sur la liste. De même des près de 500 quartiers ajoutés depuis 1989, tous ou presque sont restés sur la liste depuis.

La même stratégie spatiale, consistant à définir des territoires d'intervention, a perduré depuis les années 1980, mais c'est au cours de la troisième période que l'exclusion des quartiers est absolutisée. Ceci renvoie à un trait essentiel de la Politique de la Ville. Les problèmes que prétend traiter la Politique de la Ville n'ont pas changé, mais la façon dont ses territoires d'intervention ont été conceptualisés, et les représentations dont elles sont l'objet, ont connu d'énormes changements. Depuis le début des années 1980, on est passé du « développement social » à la « sécurité », de la « prévention » à la « répression », du « droit à la différence » au « modèle républicain d'intégration », et de l'« autogestion » au « pacte républicain », non pas en réponse à un changement dans les problèmes, mais bien plutôt à la suite des changements dans les discours produits autour des espaces visés par la Politique de la Ville.

Cette brève évocation illustre une forme de naturalisation d'un ordre spatial (la géographie des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) et les différentes façons de l'articuler discursivement par le biais des politiques étatiques. La construction des banlieues comme « restes » (remainders), comme forme d'extériorité menaçant les « valeurs et principes de la République » ne sont pas de simples résultantes des pratiques discursives de l'Etat, mais aussi de l'hégémonie d'un ordre spatial, une forme d'injustice de la spatialité dans la mesure où cet ordre hégémonique est aussi source de stigmatisation. Cet ordre spatial et son registre discursif ont ainsi été utilisés par les gouvernements successifs pour légitimer des mesures de plus en plus répressives à l'encontre des banlieues. En d'autres termes, il fait partie intégrante de l'« idéologie sécuritaire » dont il a été montré qu'elle est caractéristique des quatre derniers gouvernements. Ou, mieux encore, c'est un produit de cette idéologie, qui a contribué à la mise au pilon (remaining) des banlieues dans le cadre de l'ordre policier établi.

#### IV.

Ce qui est important pour moi, finalement, c'est de mettre en cause l'opposition simpliste entre un niveau des apparences et un niveau de réalité et de montrer [...] comment le « social » – une catégorie censée expliquer et réfuter l'« idéologique » – est en fait constitué par une série d'actes discursifs et de reconfigurations d'un champ de perceptions.

[Rancière, 2000a: 117]

Qu'est-ce qu'une idéologie sans un espace auquel elle se réfère, qu'elle décrit, dont elle utilise le vocabulaire et les connexions, dont elle contient le code ?... Plus généralement, ce qu'on nomme « idéologie » n'acquiert de consistance qu'en intervenant dans l'espace social, dans sa production, pour y prendre corps. En soi, ne consisterait-elle pas surtout en un discours sur cet espace ?

[Lefebvre, 2000 [1974]: 55]

« La police », au sens non péjoratif du terme, c'est le nom que Rancière donne aux ordres de la gouvernance. Elle se fonde sur un régime particulier de représentation, auquel il se réfère avec l'expression « le partage du sensible », défini comme « ce système d'évidences sensibles qui donne à voir en même temps l'existence d'un commun et les découpages qui y définissent les places et les parts respectives » (2000b, p. 12). Le partage du sensible, comme système d'évidences sensibles, ordonne les données perceptibles d'une situation—ce qui est à l'intérieur ou à l'extérieur, central ou périphérique, audible ou inaudible, visible ou invisible. La police n'a rien d'évident ou de donné,

c'est au contraire le produit d'un régime de représentation spécifique, ou ce que Rancière appelle des évidences sensibles. Par exemple, l'une des premières mesures prises par Nicolas Sarkozy lors de son entrée en fonctions comme ministre de l'Intérieur, en 2002, avec comme but explicite de "restaurer l'ordre républicain", fut la modification de la périodicité de publication des chiffres de la délinquance, pour les rendre publics plus fréquemment (Le Monde, 31 mai 2002).

En nous appuyant sur la façon dont Rancière conceptualise la police, en tant que consolidée par la mise en place d'évidences sensibles, nous pouvons interpréter les politiques de l'Etat. Celles-ci mettent en place un certain nombre d'évidences sensibles (des documents programmatiques, des désignations spatiales, de la cartographie, des catégorisations, des dénominations et des statistiques) qui aident à consolider un ordre spatial spécifique et encourage une façon particulière de le penser. En France, l'ordre spatial institué en partie par les politiques de l'Etat, avec la désignation d'aires (de territoires ?) d'intervention (les banlieues) en vint à être tellement accepté officiellement que lorsque les RG furent chargés de traiter la question des banlieues, c'est la liste des quartiers de la Politique de la Ville qui a été prise comme point de départ. Quant le ministère de la Justice s'est préoccupé de la question, avec pour but affiché de « rétablir l'ordre légal », ses mesures ont porté sur les mêmes quartiers. De même d'autres mesures répressives (comme les contrats de sécurité, les flash-balls de Sarkozy, etc.) et les inquiétudes croissantes au sujet des « valeurs de la République » ont été conditionnées par le même imaginaire spatial, qui a servi de fondement à la consolidation de ce que j'appelle « l'Etat pénal républicain » à compter des années 1990 (Dikeç, 2007).

On peut penser que la conséquence la plus néfaste de la consolidation de cet ordre spatial -la police- a été la constitution des banlieues comme espaces qui, en quelque sorte, font pièce rapportée, sont exclus, dangereux, déviants - comme, pour le dire autrement, une forme d'extériorité qui menace l'intégrité de « la République ». En confinant l'« Autre » dans un ailleurs géographique, en fermant la banlieue sur elle-même, cette perspective dissimule les dynamiques structurelles qui font persister les inégalités (ou autrement dit, l'opération qui produit les « restes ») et reconfigure les données de la situation en représentant la banlieue elle-même comme problème. C'est ce tour de passe-passe qui permet, de plus, de discréditer les mouvements qui naissent en banlieue pour revendiquer plus de justice : d'abord, en légitimant les mesures répressives et les techniques de surveillance, et ensuite en faisant des revendications politiques des perturbations de l'ordre public. Depuis le milieu des années 1990, aucun gouvernement n'a vu dans les révoltes récurrentes qui se sont produites dans les banlieues plus que des pillages et incendies gratuits, alors que ce n'aurait pas été le cas dans les années 1980 et au début des années 1990.

Pour reprendre les idées de Lefebvre sur lesquelles s'ouvre cette partie, l'idéologie peut être vue comme une reconfiguration discursive de l'espace social, qui établit les termes d'un discours avec lequel les problèmes sont identifiés, les solutions formulées, les mesures légitimées, et les revendications avancées. Cet espace social, pour naturalisé qu'il soit, n'est pas naturellement donné. La contingence de l'ordre établi peut être contestée par l'ouverture de nouveaux espaces discursifs organisés autour de termes différents, qui pourraient constituer la base de nouvelles formations politiques susceptibles d'agir sur la police. C'est en ce sens qu'on peut mobiliser la notion de « justice spatiale », pour critiquer l'exclusion systématique, la domination et l'oppression, qui se reproduisent entre autres par le biais de l'ordre policier.

**A propos de l'auteur : Mustafa DIKEÇ**, Department of Geography, Royal Holloway, University of London

**Pour citer cet article : Mustafa DIKEÇ, "Space, politics and (in)justice" [« L'espace, le politique et l'injustice », traduction : Claire Hancock], *justice spatiale | spatial justice* | n° 01 septembre | september 2009 | <http://www.jssj.org>**

## Bibliographie

- BOURDIEU P**, 'Site effects', in P Bourdieu et al. (eds), *The Weight of the World: Social Suffering in Contemporary Society*, Trans. by P P Ferguson et al. (Stanford University Press, Stanford) pp 123-29, 1999.
- BRODIE J**, 'Imagining democratic urban citizenship', in E Isin (ed.), *Democracy, Citizenship and the Global City* (Routledge, London), pp 110-28, 2000.
- COLLOVALD A**, 'Violence et délinquance dans la presse. Politisation d'un malaise social et technicisation de son traitement', in F Bailleau and C Gorgeon (eds), *Prévention et sécurité. Vers un nouvel ordre social?* (DIV, Saint-Denis La Plaine), pp 39-53, 2000.
- COUR DES COMPTES**, *La politique de la ville*. Rapport public particulier (Les éditions des Journaux Officiels, Paris), 2002.
- CRESSWELL T**, *In Place/Out of Place: Geography, Ideology, and Transgression* (University of Minnesota Press, Minneapolis), 1996.
- DIKEÇ M**, 'Justice and the spatial imagination' *Environment and Planning A* 33(10): 1785-1805, 2001.
- DIKEÇ M**, *Badlands of the Republic: Space, Politics and Urban Policy* (Blackwell, Oxford), 2007.
- ESTEBE P**, 'Instruments et fondements de la géographie prioritaire de la politique de la ville (1982-1996)', *Revue française des affaires sociales*, 3: 25-38, 2001.
- FEATHERSTONE D**, *Resistance, Space and Political Identities* (WileyBlackwell, London), 2008.
- HARVEY D**, *Social Justice and the City* (Johns Hopkins University Press, Baltimore), 1973.
- HARVEY D**, *The Urban Experience* (Johns Hopkins University Press, Baltimore), 1989.
- HARVEY D**, *Justice, Nature and the Geography of Difference* (Blackwell, Malden, MA and Oxford, UK), 1996.
- HOLSTON J and APPADURAI A**, "Cities and citizenship" *Public Culture* 8(2) 187-204, 1996.
- HONIG B**, *Political Theory and the Displacement of Politics* (Cornell Univ. Press, Ithaca), 1993.
- ISIN E**, *Being Political: Genealogies of Citizenship* (University of Minnesota Press, Minneapolis and London), 2002.
- KEITH M**, "Street sensibility? Negotiating the political by articulating the spatial", in Eds A Merrifield and E Swyngedouw *The Urbanization of Injustice* (New York University Press, New York) pp 137-160, 1997.
- KEITH, M. and PILE S.** (eds) : *Place and the Politics of Identity*. Routledge, London, 1993.
- LE MONDE**, 'Le ministre veut publier plus fréquemment les chiffres de la délinquance', 31 May, 2002.
- LEFEBVRE H**, [1974] *La production de l'espace* (4e édition) (Anthropos, Paris)
- MASSEY D** 2005 *For Space* (Sage, London), 2000.
- MERRIFIELD A and SWYNGEDOUW E** (eds) *The Urbanization of Injustice* (New York University Press, New York), 1997.
- OECD**, *Integrating Distressed Urban Areas* (OECD, Paris), 1998.
- RANCIERE J**, 'Dissenting words: A conversation with Jacques Rancière' *diacritics* 30(2): 113 – 26, 2000a.
- RANCIERE J**, *Le partage du sensible: Esthétique et politique* (La Fabrique, Paris), 2000b.
- SOJA E**, *Postmetropolis: Critical Studies of Cities and Regions* (Blackwell, Oxford, UK and Massachusetts, USA), 2000.

---

**STAEHLI L**, 'Globalization and the scales of citizenship' *Geography Research Forum* 19: 60-77, 1999.

**SUEUR J-P**, *Demain, la Ville*. Rapport présenté au ministre de l'emploi et de la solidarité, 2 vols. (La Documentation française, Paris), 1998.

**TAJBAKHSI K**, *The Promise of the City: Space, Identity, and Politics in Contemporary Social Thought* (University of California Press, Berkeley and Los Angeles), 2001.

**WACQUANT L**, 'America as social dystopia: The politics of urban disintegration, or the French uses of the "American Model"', in P Bourdieu et al. (eds), *The Weight of the World: Social Suffering in Contemporary Society*, Trans. by P P Ferguson et al. [*La misère du monde*, 1993, Editions du Seuil, Paris] (Stanford University Press, Stanford) pp 130-39, 1999a.

**WACQUANT L**, 'Ce vent punitif qui vient d'Amérique' *Le Monde diplomatique*, avril: 1 and 24-5, 1999b.